

Enquête Temps de Travail 2023

Le 1^{er} mars dernier étaient présentés lors de notre 24^{ème} Congrès les résultats de la dernière enquête sur le temps de travail des internes de 2023.

“ Dans un Dossier de Presse porté conjointement avec la Fédération Nationale des Syndicats d'Internes de Pharmacie et de Biologie Médicale (FNSIP-BM), l'InterSyndicale Nationale des Internes (ISNI) et le Syndicat National des Internes en Odontologie (SNIO), nous faisons le constat que la réglementation relative à notre temps de travail n'est toujours pas respectée. ”

Cette étude visait notamment à mettre à jour les chiffres de la précédente enquête de 2021 réalisée à la demande du Ministère des Solidarités et de la Santé, laquelle montrait déjà que pour 2348 internes sondées la moyenne d'heures travaillées hebdomadaires était de **plus de 51 heures, soit au-delà du maximum de 48 heures hebdomadaires en moyenne fixé par la réglementation.**



Moyenne du temps de temps de travail hebdomadaire

Dans notre enquête de 2023, nous avons **2277 répondant-es** pour un temps de travail

moyen déclaré de **59 heures par semaine en moyenne**. Nous avons ensuite décliné ce chiffre en fonction des différentes spécialités. Finalement, parmi les 33 représentées, **seules les internes de trois spécialités ont déclaré que leur temps de travail était respecté.**

Nous avons ensuite interrogé les internes sur leur accès au **repos de sécurité** à la suite d'un travail réalisé de nuit (c'est-à-dire une garde, demi-garde ou une astreinte de nuit déplacée). Bien que celui-ci est globalement respecté (pour 84 % des répondant-es) lorsqu'il s'agit d'une garde de nuit, ce repos peine cependant à l'être lorsqu'il s'agit d'une demi-garde de nuit ou d'une astreinte de nuit déplacée. Il apparaît donc que la pénibilité induite par ces demi-gardes et astreintes de nuit **n'est pas encore suffisamment reconnue.**

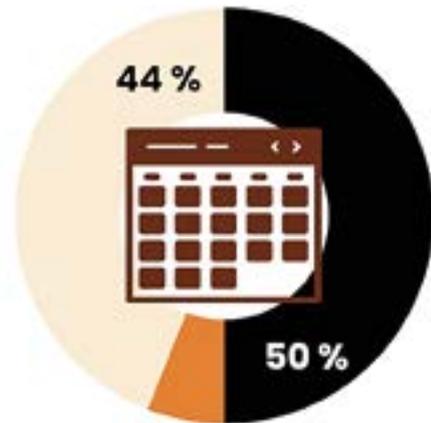
La dernière partie de notre enquête abordait le suivi du temps de travail des internes. Le seul dispositif actuellement reconnu et obligatoire est le **tableau de service nominatif prévisionnel** (rendez-vous en page 29 pour en savoir plus). Celui-ci est établi chaque trimestre et vise à garantir le non-dépassement de notre temps de travail. Ce dispositif n'est pourtant mis en place **que pour 44 % des internes répondant-es** dans notre enquête.

Dans l'enquête temps de travail de 2021, les établissements hospitaliers affirmaient en bloc que la limite de 8 demi-journées hebdomadaires en stage en moyenne était majoritairement respectée. Nous nous demandons comment pouvaient-ils l'affirmer quand dans le même temps les internes ne disposent pas d'un outil fiable pour le décompte de leur temps de travail ?

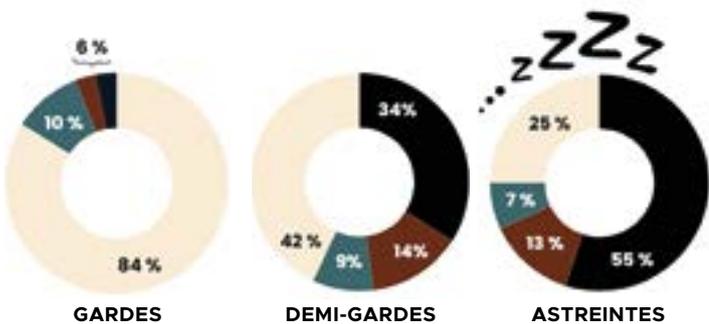
Les jours qui ont suivi, ces résultats ont su trouver un écho dans la presse spécialisée. Pourtant, malgré ces divers signaux d'alarme, l'exploitation des internes se poursuit dans une indifférence déconcertante.

Nous vous laissons découvrir le reste de ces résultats dans notre Dossier de Presse disponible sur notre site (isnar-img.com) dans la rubrique "Les enquêtes nationales".

Ces chiffres sont le reflet d'une réalité préoccupante que vivent quotidiennement beaucoup d'internes, avec notamment des conséquences directes sur notre santé mentale. À ce sujet, nous attendons la prochaine enquête santé mentale cette année (page suivante).



TABLEAUX DE SERVICE



Respect des repos de sécurité	Mise en place du tableau de service
<i>Toujours respectés</i>	<i>Faits/Utilisés</i>
<i>Souvent respectés</i>	<i>Non faits/ Non utilisés</i>
<i>Parfois respectés</i>	<i>Ne sait pas</i>
<i>Jamais respectés</i>	<i>Non concernés</i>

Malgré ce tableau déplorable, l'ISNAR-IMG reste force de propositions et nous poursuivrons notre combat pour faire respecter les droits des internes et pour en acquérir de nouveaux. Toutes nos revendications en la matière sont accessibles sur notre site internet et à la fin du dossier de presse.

On se retrouve dans notre *À la loupe* sur le tableau de service nominatif prévisionnel en page 29 !

L'équipe Droit des internes
Julien MONJE, Eva PIZOT et Loïc GUYOT